République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021
~~~~~~

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés	Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.
Procurations	M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.
Excusés	
Absents	M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : *16*	Présents : 39	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;
VU l'article L.1612-2 du même code ;
VU la délibération n° du Conseil communautaire en date du 12 avril 2021 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2021 ;
VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 15 février 2021.

CONSIDERANT les éléments de contexte du budget annexe SPANC 2021 et les tendances budgétaires suivantes :

- Section de fonctionnement
- Recettes

Chapitre 70 : Le montant des produits et ventes diverses (services) s'élèvera à 115K€.

- Dépenses

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général s'élèvera à 6,5K€.
Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 39K€ pour cette année. 35K€ sont prévus pour l'agent du service et 4K€ pour le remboursement au budget principal.
Chapitre 042 : Le montant des dotations aux amortissements s'élèvera à 7,5K€ comme chaque année.
La section de fonctionnement du budget annexe SPANC s'équilibre à 115K€ y compris le déficit reporté de 61K€,

- Section d'investissement
- Recettes

Chapitre 10 : L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 2,6K€
Chapitre 040 : Le montant des amortissements correspond à celui de la section de fonctionnement soit 7,5K€.

- Dépenses

Chapitre 20 : Le montant inscrit sur ce chapitre sera de 2,6K€.
Chapitre 21 : Le montant inscrit sur ce chapitre sera de 7,5K€.
La section d'investissement du budget annexe SPANC 2021 s'équilibre donc à 10,1K€ y compris l'excédent reporté de 2,6K€,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'adopter le budget annexe SPANC 2021 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2577 le 19 avril 2021
Publication le 19 avril 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19 avril 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2955-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Budget annexe SPANC - Budget primitif 2021.

Section de fonctionnement des dépenses et des recettes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	6 500,00	**Adopté à l'unanimité**
012	Charges de personnel	39 878,00	**Adopté à l'unanimité**
65	Autres charges de gestion		
042	Dotations aux amortissements	7 500,00	**Adopté à l'unanimité**
002	Déficit antérieur reporté	61 393,51	**Adopté à l'unanimité**
DEPENSES DE L'EXERCICE		**115 271,51**	**Adopté à l'unanimité**

FONCTIONNEMENT RECETTES			
			Résultats du vote
70	Redevances	115 271,51	**Adopté à l'unanimité**
RECETTES DE L'EXERCICE		**115 271,51**	**Adopté à l'unanimité**

Budget annexe SPANC - Budget primitif 2021.

Section d'investissement des dépenses et des recettes :

INVESTISSEMENT DEPENSES			
			Résultats du vote
20	Immobilisations incorporelles	2 688,88	**Adopté à l'unanimité**
23	Immobilisations corporelles	7 500,00	**Adopté à l'unanimité**
RAR20	Restes à réaliser 2020		
DEPENSES DE L'EXERCICE		**10 188,88**	**Adopté à l'unanimité**

INVESTISSEMENT RECETTES			
			Résultats du vote
001	excédent reporté	2 688,88	**Adopté à l'unanimité**
040	Amortissements	7 500,00	**Adopté à l'unanimité**
RECETTES DE L'EXERCICE		**10 188,88**	**Adopté à l'unanimité**

243 400 694

Code INSEE

BUDGET SPANC
BP2021

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 39
Nombre de suffrages exprimés : 44

Présenté par le Président

VOTES : Pour : 44 Contre :

Date de convocation : 01/04/2021

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 12 avril 2021

Le Conseil communautaire

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC				
ANIANE	Nicole	MORERE				
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD				
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine	LOUKANI (suppléante)		
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile	LEMOINE (suppléante)		
ARGELLIERS	Pierre	AMALOU	Florence	LAUSSEL (suppléante)		
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile	LANGREE (suppléante)		
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel	YORIS (suppléant)		
GIGNAC	Jean-François	SOTO				
GIGNAC	Martine	LABEUR				
GIGNAC	Olivier	SERVEL				
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ				
GIGNAC	Philippe	LASSALVY				
GIGNAC	Stéphanie	BOUGARD-BRUN				
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL				
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis	RANDON (suppléant)		
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Danielle	HOCHART (suppléante)		
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre	ANCIAN (suppléant)		
LE POUGET	Thibaut	BARRAL				
LE POUGET	Josette	CUTANDA				
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUJENS				

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU				
MONTARNAUD	Gilles	HENRY				
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI				
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Catherine	GIL (suppléante)		
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO	Bernard	PINGAUD (suppléant)		
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles	BOULOUYS (suppléant)		
POUZOLS	Véronique	NEIL	Francis	RICARD (suppléant)		
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD	Christelle	AVIAT (suppléante)		
PUILACHER	Martine	BONNET	Mohamed	EL MAHI (suppéant)		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN				
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC				
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES				
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS				
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ				
ST ANDRE DE SANGONIS	Maria	MENDES CHARLIER				
ST ANDRE DE SANGONIS	René	GARRO				
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal	THEVENIAUD (suppléant)		
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard	CAUMEIL (suppléant)		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe	MORESMAU (suppléant)		
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE				
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK				
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN				
ST PARGOIRE	Agnès	CONSTANT				
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne	GELLY (suppléante)		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique	VIALLA (suppléante)		
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie	MOYANO (suppléante)		
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine	FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)		

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le A ,le